



CR du café citoyen du 29 décembre 2023

Présents au LIP : Anne, Armand, Jean-Claude, Gérard, Mireille, Noortje, Marie-Anne, Daniel, Muriel, Thierry

La réunion a principalement été consacrée aux problèmes de gestion des biodéchets et des dépôts sauvages.

Gestion des biodéchets

A compter du 1^{er} janvier 2024 et suite à une directive européenne sur les déchets et à la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire de 2020 (loi AGEC), les collectivités locales dont la Métropole AMP, sont tenues de mettre en place un tri à la source des biodéchets pour les particuliers. Mireille s'interroge sur ce qui est mis en place pour gérer les biodéchets dans nos communes à partir du 1er janvier : y aura-t-il un ramassage spécifique, des points d'apport volontaires, ... ?

Thierry s'est renseigné : à court terme la seule proposition de la Métropole est de gérer soi-même ses biodéchets : fourniture de composteurs de jardin ou de lombricomposteurs pour le prix de 10 Euros. La mise en place de points d'apport volontaire est à l'étude, mais sans délai annoncé pour leur mise en place. Par contre le ramassage en porte à porte ne semble pas à l'ordre du jour (sauf éventuellement dans les grandes villes).

Voir [Article Biodéchets](#)

Dépôts sauvages et déchets laissés dans la nature

Anne signale de grandes quantités de plastique agricole accroché dans les haies sur le vieux chemin de Sénas. Un signalement est à faire à la police municipale.

De même, des déchets issus du curage des ruisseaux et venant de secteurs situés en amont sont déposés sur son terrain. Le sujet est à évoquer en commission arrosage.

Préparation réunion Comité Environnement

Une réunion du Comité Environnement est prévue mardi 3 janvier à 17h30 pour travailler sur le dossier de renouvellement du label « Territoire Durable ».

Thierry présente rapidement le dossier. Il faut faire un point sur les actions que la commune s'est engagée à mener il y a 3 ans et proposer 3 nouvelles actions majeures.

L'association pourrait proposer les actions majeures suivantes :

- Mise en place d'une Zone Agricole Protégée
- Lancement d'une coopérative d'énergie renouvelable (autoconsommation collective ?)
- Elaboration d'un Plan Climat Energie sur l'ensemble des bâtiments municipaux : diagnostic énergétique, définition des solutions, priorisation et planification des travaux, mise en place d'une gestion technique centralisée
- Préservation du site du Piboulon

Les actions déjà en cours devront être poursuivies :

- Végétalisation,
- Plan vélo,
- Rénovation éclairage public

Luc Céaglio viendra présenter son projet de restauration hydrique et reforestation au Gros Mourre

Préparation réunion zonage énergie renouvelables

Thierry et Jean-Claude ont rencontré M. Chabaud de l'ECIR (centre de formation des Travaux Publics) qui s'est montré favorable à nos propositions (toitures, parking, voire zone d'entraînement)

Nous avons initialement prévu la date du 5 janvier pour la réunion de nos propositions sur le zonage ENR. Celle-ci est trop proche des fêtes de fin d'année. Il est décidé de la reporter.

Hors réunion : compte tenu de la disponibilité de la salle Dany la date au mercredi 24 janvier à 18h30 est retenue

A noter : la date du 19 janvier n'a pas pu être retenue car il y a ce jour-là un ciné-débat : « Du béton sur nos courgettes » organisé par l'ADEAR et le PNR des Alpilles à 18h30 à l'Eden Sénas.

Trophées des actions inspirantes pour le climat

La Carte des Producteurs Locaux, conçue, réalisée et diffusée par notre association est lauréate des « Trophées des actions inspirantes pour le Climat ». La cérémonie de remise du trophée est prévue le 5 février 17h à la grotte Cosquer à Marseille.

STEP de Bramejean

Jean-Claude a analysé le dossier de « porter à connaissance » du raccordement de l'assainissement de Charleval à la station d'épuration de Bramejean.

Ses principales remarques sont les suivantes :

- Peu de données de référence sont disponibles pour évaluer la capacité de la STEP à accepter le flux supplémentaire de Charleval. Les années 2020 et 2021, références du diagnostic, sont des années COVID avec probablement une faible fréquentation du golf.
- Le camping Yellow Village de Charleval accueille plusieurs centaines de personnes : cette donnée saisonnière ne paraît pas être prise en compte. Il a par ailleurs été récemment agrandi.
- Les dépassements de capacité sont systématiques lors des épisodes de forte fréquentation du golf. Un bassin de tamponnage constitue un palliatif mais aucune justification sur son dimensionnement limité à 300 m.cube n'est donnée.

En conclusion : le raccordement de Charleval n'est qu'une mesure prise en urgence pour éviter des pénalités imposées par l'Europe (suite à l'inaction de la collectivité vis-à-vis de la pollution engendrée depuis de nombreuses années par la station hors norme de Charleval). Ce raccordement n'est manifestement pas une mesure pérenne. L'étude d'une vraie solution est indispensable à court terme.

Une question est par ailleurs posée sur les travaux de mise en place du réseau de distribution d'eau potable : quand ce réseau sera-t-il réalisé ?